



**Réponse au postulat de M. Rochat en lien avec la pétition « Stop aux véhicules squatteurs - priorité aux résidents et aux commerçants »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET DU RAPPORT**

Le 16 juin 2022, M. Philippe Rochat a déposé un postulat sur le stationnement dans le village d'Echichens, en se référant à une pétition intitulée « Stop aux véhicules squatteurs - priorité aux résidents et aux commerçants » adressée à la Municipalité en mars 2022.

Dans son postulat, M. Rochat invite à trouver des solutions les plus satisfaisantes possibles pour chaque catégorie d'usager et à présenter une nouvelle mouture du règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit.

La Municipalité est sensible à la question soulevée par le postulant et les pétitionnaires, qui est au centre de la politique de stationnement mise en œuvre et décrite ci-après. À noter que la présente réponse se concentre sur le village d'Echichens puisque la demande de M. Rochat traite spécifiquement de cette localité.

**2. HISTORIQUE**

En septembre 2017, le Conseil communal a approuvé une demande de crédit de CHF 50'000.- pour les frais de signalisation et de marquage des places de parc sur le territoire communal (Préavis 03-2/2017), lié à la mise en application du Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droits (ci-après le Règlement). Bien que cette réglementation soit de compétence municipale, ses dispositions ont été élaborées en collaboration avec un groupe de travail consultatif constitué pour ce projet.

La question spécifique du parage dans le village d'Echichens a été prise en compte dans ce projet, notamment pour répondre au problème des pendulaires et voitures « ventouses » utilisant les places de parc publiques pour du stationnement de longue durée.

Le dispositif a été mis en œuvre sur l'ensemble des villages à partir de 2018. Cependant, à Echichens, il a fallu constater que de nombreux pendulaires monopolisaient des places au centre

qui ne leur étaient pas destinées, au détriment des résidents et des visiteurs des commerces, régulièrement en infraction avec le règlement.

Dans le cadre des travaux derrière l'administration communale (préavis 01/2021) et de la mise en service du parking de Bellicot-Grand-Record (préavis 2019/06), la Municipalité a donc initié une adaptation du dispositif de stationnement.

### **3. ADAPTATION ET PÉTITION**

Dans ce contexte est intervenue une pétition des commerçants et habitants du centre d'Echichens « Stop aux véhicules squatteurs - priorité aux résidents et aux commerçants ». Partageant les préoccupations des pétitionnaires, la Municipalité les a informés, en avril 2022, des mesures prévues pour lutter contre l'utilisation des parkings par les pendulaires ; elle leur a indiqué qu'elle restait ouverte à d'autres adaptations, une fois que les nouvelles dispositions auraient pu être mises en œuvre et produire leurs effets.

Outre l'adaptation des zones et des temps de parage, les contrôles par les ASP ont été adaptés, et décision a été prise de poser des sabots sous les véhicules enfreignant les limites de stationnement de façon répétée, sans s'acquitter des amendes dues. Ces évolutions ont été entreprises en tenant compte des objectifs définis avec le Groupe de travail sur le stationnement mentionné au point 2.

À noter également, que lors de l'examen du préavis 03-17, la commission avait rappelé à la Municipalité quelques principes cités dans son rapport, à savoir:

- La Commune n'a pas pour mission d'assurer le parage gratuit des véhicules de ses habitants sur le domaine public.
- Si elle doit créer les conditions favorables au développement des commerces, et, dans la mesure du possible, permettre le parage des travailleurs employés des différentes entreprises, et commerces ayant leur siège sur la commune, elle n'a pas pour mission d'offrir ces places gratuitement.
- Il est judicieux de favoriser le parage des clients des commerces ainsi que des visiteurs occasionnels de nos villages.
- Les pendulaires et autres employés de l'hôpital de Morges sont tolérés, contre paiement et dans la seule mesure des places disponibles une fois les besoins de la commune et de ses habitants couverts.
- L'introduction d'un macaron « Transports publics » doit faciliter l'accès au réseau des MBC pour les habitants de l'ensemble de la commune.

### **4. MESURES PRISES**

La Municipalité a cherché un équilibre entre les différents objectifs à atteindre et la volonté précédemment exprimée par le Conseil communal. Les mesures suivantes ont notamment été prises :

- Constatant que les places limitées à 4 heures étaient squattées par des pendulaires venant tourner leur disque ou déplacer leur voiture, la durée du stationnement a été limitée à proximité du centre. Des horodateurs ont été installés, permettant un contrôle facilité par les ASP (assistants de sécurité publique) via l'application, et un paiement aisément pour les usagers (cf annexe).

- Suivant des avis émis au Conseil communal, la première demi-heure de stationnement sur St-Fiacre Nord est gratuite pour permettre de déposer les enfants à l'école ou aux activités organisées sur le site. Au sud, les 20 premières minutes sont gratuites pour les haltes de courte durée dans les commerces.
- Le parking de 90 places est entièrement libre dès 19h et le week-end.
- Lors de manifestations, la boucle située à proximité de la salle polyvalente pourra être utilisée par les visiteurs, si le besoin est avéré.
- 24 places de parc privatives ont été créées pour les habitants du village n'ayant pas de stationnement lié à leur logement. Cette zone de stationnement, accessible uniquement aux ayant-droit, est protégée par des bornes rétractables avec télécommande afin de faire respecter l'interdiction de circuler le long de la route de St-Fiacre - peu respectée jusqu'ici malgré les contrôles - et garantir la sécurité des écoliers.

Mises en œuvre progressivement depuis novembre 2022, ces modifications ont permis de retrouver des places de stationnement au centre du village d'Echichens. Cependant, le nouveau dispositif est encore en phase de réglage et ne pourra pleinement entrer en force qu'après la fin des travaux sur le site de Bellicot.

La Municipalité continuera donc à suivre attentivement la problématique, à évaluer périodiquement le dispositif et le faire évoluer si nécessaire.

## 5. CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- De prendre acte du présent rapport ;
- De dire qu'il est ainsi répondu au postulat de M. Philippe Rochat du 16 juin 2022 en lien avec la pétition « Stop aux véhicules squatteurs - priorité aux résidents et aux commerçants »

Echichens, le 6 février 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Philippe Jobin

La Secrétaire

Laure Pingoud



Annexe : tarif des parkings



# Parkings

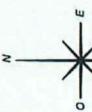
Grand Record

## Parking Grand Record – St-Fiacre Nord

- 90 places
- 2 places pour véhicules électriques
- 2 places handicapés
- Max 2 heures de 7h à 19h du lundi au vendredi
- Première demi-heure gratuite, 1h CHF 0.80, 2h CHF 2.30
- Macarons A + B autorisés

## Route de St-Fiacre

- 24 places privées en location
- Interdiction de circuler sauf ayant droit
- Bornes escamotables



## Boucle de Bellicot

- Interdiction de circuler
- Parcage ponctuel lors de manifestations



## Parking St-Fiacre sud

- 29 places
- 5 places 2 roues
- Max 2h, de 7h à 19h, 7j/7
- Premières 20 minutes gratuites, 1h CHF 1.-, 2h CHF 2.50

